



Assurance-vie
Desjardins

1987



Desjardins

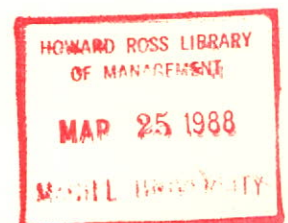
Rapport de l'exercice clos le 31 décembre 1987

L'Assurance-vie Desjardins, fondée en 1948 par les caisses Desjardins, est une compagnie mutuelle d'assurances de personnes, d'inspiration coopérative, d'appartenance canadienne-française, qui a pour mission de fournir des services de nature économique qui procurent de la sécurité financière aux individus, aux familles et aux groupes.



Sommaire

<i>Message du président</i>	3
<i>Rapport du premier vice-président et directeur général</i>	9
<i>Points saillants</i>	17
<i>Résultats</i>	18
<i>Excédent non distribué</i>	19
<i>Bilan</i>	20
<i>Évolution de la situation financière</i>	22
<i>Notes complémentaires</i>	23
<i>Croissance</i>	27
<i>Services</i>	28
<i>Direction</i>	29
<i>Conseil d'administration</i>	30
<i>Bureaux et agences</i>	32





Message du président

L'Assurance-vie Desjardins fournit à ses assurés, membres du Mouvement Desjardins et autres, des services qui sont parmi les meilleurs dans l'industrie des assurances de personnes, à laquelle elle apporte la contribution originale d'une institution Desjardins.

Symboles de stabilité pendant des générations, les compagnies d'assurance-vie deviennent maintenant, dans le contexte du décloisonnement des services financiers, des facteurs de changement. Au Canada et particulièrement au Québec, en effet, les compagnies d'assurance-vie sont très actives sur ce terrain.

Ce rôle nouveau et dynamique que jouent maintenant les assureurs dans notre univers financier ne doit pas nous faire perdre de vue les fondements de la réputation de stabilité de cette industrie. Ce trait distinctif est établi sur la prudence avec laquelle elle gère des fonds sur lesquels repose la sécurité financière des assurés, de même que sur la confiance mutuelle qui règne entre l'assureur et ses assurés, gage de relations d'affaires qui peuvent se poursuivre d'une génération à l'autre.

La responsabilité et l'expérience des administrateurs et des gestionnaires, de même qu'une réglementation sévère, contribuent sans conteste à garantir toute sécurité aux assurés. La relation de confiance est toujours un préalable au contrat. Cependant, la responsabilité des assureurs à l'endroit de leurs assurés ne s'arrête pas là pour autant.

Le décloisonnement est bien engagé quant aux règles qui régissent la propriété des institutions financières et quant à la propriété même de ces institutions, du moins au

Québec. Au-delà de cet aspect, nous avons la responsabilité, dans cette industrie comme dans les autres domaines d'activités financières, de faire bénéficier les consommateurs, nos clients, des avantages qu'ils peuvent tirer, eux, de ces transformations.

L'étape qui peut démontrer l'utilité de tous ces changements pour le consommateur est celle du décloisonnement de la distribution des services financiers. Se pose ici pour nous le double défi de mettre en oeuvre la somme de compétences et d'expérience dont nous disposons et, en même temps, de mériter encore une fois la confiance dont nous jouissons.

Il appartient aux assureurs et aux autres institutions financières de mettre à la disposition de leurs clients des services en plus grand nombre, de meilleure qualité, au moindre coût, accompagnés d'un service-conseil adapté au niveau de complexité de chaque service et d'imaginer les formes de distribution qui conviendront aux besoins et aux désirs des consommateurs.

Pour l'Assurance-vie Desjardins, société d'assurance-vie faisant partie d'un grand réseau coopératif de services financiers, il n'y a pas d'autre voie à considérer que la réponse efficace aux besoins de sa clientèle. Cela s'entend de la nature des services, de leur accessibilité, de leur coût et de leur gestion.

Au sein du Mouvement Desjardins, elle doit mettre à la disposition des caisses et de leurs membres des services spécialisés de qualité qui pourront être intégrés à l'offre de services ou la compléter. Hors de ce contexte, sur le marché des assurances individuelles et collectives, elle est une institution spécialisée du Mouvement Desjardins qui doit offrir des services dont la qualité sera garante de celle des autres services que peut offrir le Mouvement.

Dans un autre ordre d'idées, mais qui reste lié aux intérêts des assurés, nous nous sentons tenus de souligner notre inquiétude devant la multiplication des impôts dont sont frappés des citoyens qui, pourtant, prenant en mains leur sécurité financière, font en sorte de soulager les gouvernements d'un fardeau supplémentaire.

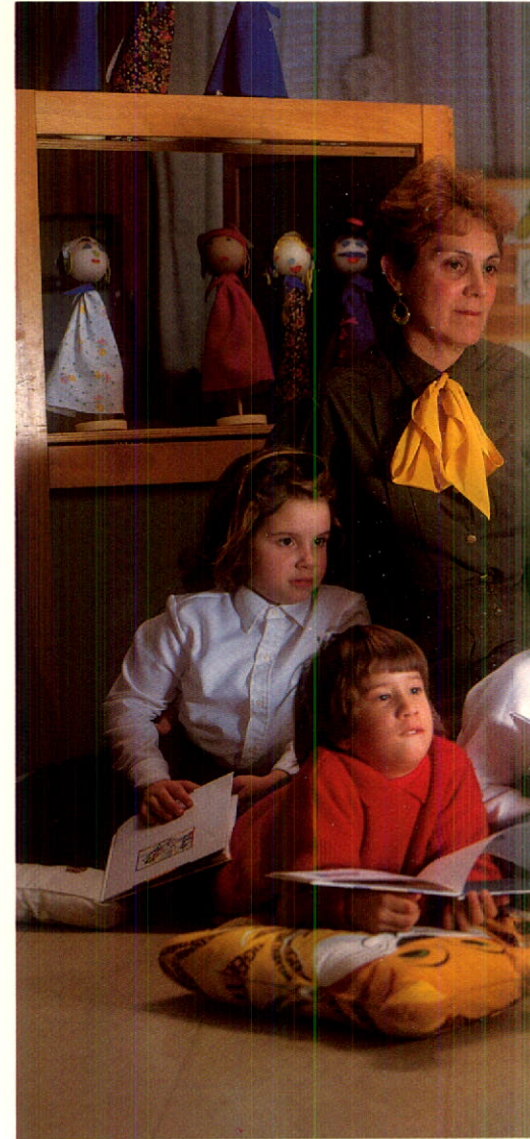
Le premier vice-président et directeur général commente dans son rapport certains effets du fardeau fiscal des entreprises sur les régimes collectifs d'assurances de leurs employés et les risques qui pourraient être liés à l'auto-

assurance si elle devait être perçue comme un moyen nécessaire pour soulager les entreprises d'une partie de ce fardeau.

Voici que le gouvernement fédéral se propose de prélever un impôt sur les revenus de placements des compagnies d'assurances, qui deviennent les seules institutions financières assujetties à un tel impôt. Celui-ci augmente d'une façon disproportionnée leur apport au volume des impôts prélevés auprès des institutions financières. Ces frais additionnels se répercuteront malheureusement sur le coût des assurances.

Beaucoup de voix se sont élevées, en vain, contre ce projet. Malgré ces insuccès, tous doivent rester vigilants et faire valoir leur opinion si les gouvernements veulent encore une fois taxer la prévoyance. Quant à nous, tenter de défendre nos assurés dans un tel contexte, c'est encore une fois prendre leurs intérêts à coeur et mériter leur confiance.

Il faudra bien que cet appétit nouveau du fisc à l'endroit des assurés se tempère, sinon un nombre grandissant de citoyens se joindront aux gagne-petit qui ne peuvent plus se procurer une protection convenable et devront compter, eux aussi, sur les fonds publics en cas de coup dur.





Dans une maternelle à Sainte-Foy, des enfants regardent en compagnie de leur jardinière «Moi, j'en parle», qui les sensibilise à la violence faite aux enfants. Ce document et «Moi, je dis non», qui porte sur les abus sexuels, font partie d'un programme mis au point par l'Association d'éducation préscolaire du Québec et l'Assurance-vie Desjardins. En 1987, la compagnie a reçu le certificat du Conseil des affaires sociales et de la famille à titre d'entreprise privée qui s'est le plus distinguée dans la promotion de la santé. Elle a été finaliste pour le Mercure de l'action communautaire en 1987.

Le conseil d'administration a connu des changements importants à la suite de la dernière assemblée générale des membres. En effet, le président du conseil, M. Jean-Marie Ouellet, qui avait déjà quitté son poste de président de la Fédération des caisses populaires Desjardins de Québec pour prendre sa retraite, n'a pas sollicité le renouvellement de son mandat qui venait à terme. Nous avons vu partir avec regret cet homme sage et expérimenté qui a été membre de notre conseil pendant plus de 18 ans et en a dirigé avec efficacité les travaux pendant 8 ans. Nous le remercions de ses nombreuses années de collaboration appréciée.

M. Jacques Bertrand, qui lui a succédé à la présidence de la Fédération, a été élu au poste d'administrateur et a ainsi pris la relève à titre de membre de notre conseil.

Les administrateurs ont élu M. Yves Malo, directeur de la Caisse populaire de St-Marc de Rosemont et membre de notre conseil depuis 10 ans, au poste de président du conseil. MM. Ernest Dauphinais et Maurice Lavallée ont été élus aux postes de premier et second vice-présidents.

À la fin de l'année 1987, des raisons de santé ont contraint M. Octavien Charpentier à quitter son poste d'administrateur. Nous avons accepté à regret la démission de cet autre homme d'expérience qui a fait partie de notre conseil pendant près de 8 ans. M. Fernand Houle, président de la Caisse populaire de St-Félix-de-Valois et administrateur de la Fédération des caisses populaires Desjardins de Lanaudière, a été choisi pour terminer son mandat.

Au cours de l'année, le cinquantième anniversaire de la fondation de la première caisse populaire du Manitoba nous a donné l'occasion de tenir une réunion du conseil d'administration à St-Boniface où nous avons été les hôtes de la Fédération, avec laquelle nous entretenons des relations chaleureuses. Cette réunion spéciale s'ajoute à celles que nous avons tenues, ces dernières années, dans toutes les fédérations du Mouvement Desjardins, ainsi que dans celle des caisses populaires de l'Ontario.

Avec toutes ces fédérations et les caisses qui en font partie, avec La Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec et les autres institutions du Mouvement, nous collaborons à l'élaboration d'une approche du décloisonnement des services financiers qui sera propre à Desjardins. Elle

lui sera typique et sera, comme tout ce que fait le Mouvement, originale et orientée vers la satisfaction des besoins des membres.

L'Assurance-vie Desjardins, qui est en contact chaque jour avec des centaines de caisses et des milliers de leurs membres, connaît bien la grande variété des milieux, des besoins, des priorités qui font de chaque caisse une institution différente adaptée à son milieu. Elle peut mettre à la disposition de chacune, selon ses besoins, de grands régimes conçus pour l'ensemble des caisses tout autant que des services spécialisés pour ses membres à titre individuel ou sa clientèle d'affaires.

Le Mouvement Desjardins a créé, en l'Assurance-vie Desjardins, une société qui est devenue l'un des fleurons de l'industrie des assurances de personnes. Elle fournit aux membres du Mouvement des services qui sont parmi les meilleurs dans cette industrie à laquelle elle apporte, d'autre part, sa contribution originale, celle d'une institution Desjardins.



Oscar Mercure, c.m., c.a.,
président





À la résidence Les Deux Aires, à Montréal, MM. Claude Charron, de Piché, Charron et associés, firme propriétaire, et Jacques Bouré, directeur de notre service des Placements hypothécaires, constatent l'avancement des travaux. Cette résidence pour les aînés est financée par un prêt hypothécaire de l'Assurance-vie Desjardins. Par ailleurs, la compagnie a créé en 1987 la Société immobilière AVD inc., dont le but principal est d'effectuer des placements en participation dans des immeubles.



Rapport du premier vice-président et directeur général

Les excellents résultats financiers et les activités de notre exercice 1987 reflètent l'importance que nous attachons à nos priorités: services adaptés aux besoins de notre clientèle, accessibilité, service de qualité et saine gestion financière.

La gestion de l'Assurance-vie Desjardins obéit à des impératifs particuliers. Cette institution appartient à ses assurés et c'est leur intérêt qu'elle doit poursuivre sans relâche. Membre du Mouvement Desjardins, elle doit contribuer à la réalisation des objectifs du Mouvement et, en tout premier lieu, à la satisfaction des besoins des membres.

Ces impératifs complémentaires nous guident, dans notre planification stratégique tout autant que dans nos activités quotidiennes. Nous travaillons constamment à mettre au point des services qui répondent aux besoins de notre clientèle, à mesure qu'ils évoluent. Nous utilisons pour les rendre aisément accessibles tous les modes de distribution qui sont à notre disposition. Nous prenons les moyens requis pour fournir le service auquel a droit un usager-proprétaire.

Nous veillons surtout, puisque nous sommes un fournisseur de sécurité financière, à maintenir et améliorer si possible la qualité de la gestion financière de la compagnie et à lui assurer la rentabilité qui lui permet de croître sans compromis pour la sécurité de ses assurés.

Ces priorités — services adaptés aux besoins, accessibilité, service de qualité et saine gestion financière — ont dominé notre exercice 1987 comme les précédents et se reflètent, ainsi que nous allons le voir, dans le rapport des activités de l'année.

Les revenus des fonds généraux

Les résultats des activités de l'exercice 1987 touchant les fonds généraux, qui reflètent les principales opérations de la compagnie, sont excellents. Les revenus ont augmenté de 9 %, alors que les charges n'ont progressé que de 2 %, ce qui dégage un résultat d'exploitation nettement accru.

Les principaux revenus proviennent des primes et cotisations, qui ont augmenté dans l'ensemble de 9 %. Ce sont les primes perçues au titre de nos régimes les plus largement répandus qui ont connu l'augmentation la plus marquée. Il s'agit des primes d'assurance-prêt, d'assurance-vie épargne, ainsi que des régimes collectifs d'assurance accident-maladie et d'assurance invalidité. Les primes d'assurance-vie collective et individuelle accusent une croissance plus modérée, de même que les cotisations de rentes collectives.

Nos revenus de placements ont aussi connu une augmentation de l'ordre de 9 %. Il faut souligner la remarquable croissance de 34 % des intérêts produits par nos prêts hypothécaires. Cette augmentation résulte de la multiplication de nos investissements dans ce domaine. Sur l'ensemble de nos fonds généraux, nous avons réussi à obtenir un taux de rendement de 11,90 %, ce qui nous situe avantageusement dans le marché.



On prépare la deuxième phase de la campagne sur l'Assurance-vie épargne Desjardins, sous le thème «Vous, je vous ajoute quelque chose.». Le lancement de ce service a donné lieu en 1987 à une campagne de communication d'une ampleur rarement vue au Québec. Ce nouveau régime d'assurance n'est accessible qu'aux membres des caisses Desjardins au Québec et de quelques caisses populaires hors-Québec.





La chute considérable des valeurs boursières qui s'est produite à l'automne a un effet très modéré sur nos revenus: d'une part, les gains ou pertes réalisés et non réalisés sont étalés sur plusieurs années et d'autre part, notre portefeuille d'actions constitue une partie relativement faible de notre actif. Par ailleurs, la prudence et la maîtrise dont ont fait preuve les gestionnaires de nos portefeuilles nous ont permis de limiter nos pertes et de commencer à tirer parti de la stabilisation, puis de la remontée des cours.

Les charges des fonds généraux

Les charges imputables aux fonds généraux sont principalement constituées par les prestations et les rentes, l'augmentation de la provision mathématique et les frais d'exploitation.

Le poste des prestations et rentes a augmenté de 11 %. Leur volume a augmenté proportionnellement, dans l'ensemble, avec celui des affaires en cours dans les différents régimes.

Il convient cependant de citer trois exceptions. Les retraits de fonds de rentes individuelles ont substantiellement augmenté du fait de la transformation, pour des raisons fiscales, de plusieurs rentes à capitalisation différée en rentes prescrites, ce qui a produit cependant des cotisations équivalentes dans les revenus. D'autre part, nous avons connu de très nettes améliorations des résultats techniques en assurance-vie collective et en assurance-prêt.

Ces améliorations constituent l'un des deux principaux facteurs entraînant la diminution des nouveaux fonds affectés à la provision mathématique, qui ont été réduits de 22 % en 1987. Le second facteur est le ralentissement de la souscription de certains genres de contrats pour lesquels des réserves sont constituées.

L'augmentation des salaires et autres frais d'exploitation, qui est de 9 %, reflète notamment l'intensification des investissements en publicité et en promotion pour nos régimes d'assurance à très large distribution.

Les fonds distincts

Les résultats d'opération des fonds distincts, qui n'appartiennent pas en propre à la compagnie, n'ont pas d'effet sur les résultats de l'exercice. En effet, tout écart entre les revenus et les charges de ces fonds est compensé par une augmentation de la réserve mathématique.

Nous sommes satisfaits du volume des nouvelles cotisations malgré leur légère diminution de 3 % par rapport à l'exercice précédent. C'est qu'en 1986 elles avaient progressé de plus de 80 %. En fait, elles ont augmenté de 77 % depuis deux ans.

Les fonds distincts ont été plus affectés par la chute des valeurs mobilières que les fonds généraux, puisque les gains et pertes réalisés et non réalisés doivent être imputés entièrement à l'exercice.

L'ensemble des gains et des pertes résulte, pour les fonds distincts, en pertes nettes de 20 millions de dollars qui proviennent en très grande partie de la diminution de la valeur marchande des actions et obligations détenues en portefeuille et se répartissent également entre ces deux catégories de titres. Comme il s'agit de pertes techniques, la remontée du cours des actions et la baisse des taux d'intérêt produisent les effets inverses.

Dans les charges, l'augmentation de nos engagements envers les détenteurs de fonds distincts va de pair avec l'augmentation de la valeur de ces fonds. Elle est donc moins prononcée que lors de l'exercice précédent.

Les résultats de l'exercice

Le résultat d'exploitation est produit par l'écart entre les revenus et les charges dans les fonds généraux. Les revenus ayant connu une croissance nettement supérieure aux charges, le résultat augmente considérablement, de 71 %, et s'établit à plus de 49 millions de dollars.

Nous retournons à nos assurés, en participations et ristournes, un montant qui augmente dans une plus forte proportion encore, puisqu'il s'accroît de 150 % pour atteindre 33,5 millions de dollars. Ces remises étant essentiellement basées sur les résultats, elles augmentent pour tous les régimes à l'exception des rentes. Les plus fortes augmentations sont attribuées aux régimes collectifs dont les résultats, on l'a vu, ont connu une nette amélioration.

Le résultat net de l'exercice, après ces participations et ristournes et après impôts, augmente de 10 % sur celui de l'exercice précédent et atteint un peu plus de 12 millions de dollars, ce qui constitue, encore cette année, un nouveau sommet.

Le bilan

La croissance régulière de notre actif s'est poursuivie cette année, quoique la chute de la valeur marchande des actions et obligations l'ait ralentie à un rythme de 10 %. L'actif dépasse maintenant 1,2 milliard de dollars.

Les principales variations dans la composition de l'actif sont une diminution dans le montant de notre portefeuille d'actions et, surtout, une augmentation de 24 % de nos prêts hypothécaires qui, dans les fonds généraux et les fonds distincts, dépassent maintenant 420 millions de dollars.

L'avoir des membres augmente de 21 % et se chiffre à un peu plus de 82 millions de dollars. Cette augmentation, du même ordre que celle des années précédentes, nous permet de maintenir un rapport conforme à notre objectif entre le surplus et l'actif. Ce rapport est un indice de la sécurité que nous offrons aux assurés qui nous confient leur protection financière.

L'évolution de nos services

Le lancement et l'implantation de la nouvelle Assurance-vie épargne Desjardins ont été les aspects les plus visibles, cette année, du travail constant que nous consacrons à la mise au point et à l'amélioration de nos services.

Cette grande opération menée de concert principalement avec les caisses Desjardins nous a permis d'atteindre des objectifs importants. Un régime devenu désuet a été retiré et un nouveau régime a été implanté. Les quelque 4 millions de personnes concernées par ces changements en ont été avisées par une communication



Des membres du personnel de Prévost Car inc., à Sainte-Claire, posent avec fierté devant deux autocars qui seront livrés au Canada ou aux États-Unis. Ces employés fabriquent des véhicules de haute qualité réputés pour leur fiabilité et fournissent un service après-vente de premier ordre. La formule de leur succès — haute qualité, innovation, bon service, bref excellence — inspire aussi les employés de l'Assurance-vie Desjardins qui s'occupent de leur contrat d'assurances collectives et de ceux qui couvrent les autres groupes d'assurés.



directe. Cette formule a évité au personnel des caisses d'avoir à communiquer avec tous ces membres pour leur expliquer le changement de régime.

La première phase de l'opération s'est soldée, en quelques semaines à peine, par de nouvelles souscriptions d'assurance dont les primes dépassent largement les montants de l'ancien régime. Les phases suivantes, moins spectaculaires mais fort importantes, permettront d'intégrer systématiquement, au rythme des caisses et selon les besoins de leurs membres, ce service de protection qu'ils ne peuvent se procurer ailleurs qu'à leur caisse.

Les membres de caisses, tout comme les détenteurs de cartes Visa Desjardins, ont maintenant accès à une assurance voyage Desjardins complète. Elle comprend même un service d'assistance internationale assuré par Evacmed, une firme réputée pour son efficacité dans ce genre de services. L'offre de cette assurance sera de plus en plus présente dans les médias.

Accirance s'avère d'une étonnante souplesse. Déjà abondamment répandue auprès des enfants et des adultes, elle est maintenant distribuée sous la forme d'une protection collective auprès de nombreux groupes.

Sur le marché des assurances collectives, où nous occupons le premier rang au Québec, une nouvelle tendance s'accroît. Cherchant à alléger leur fardeau, des groupes et des employeurs importants, dont la taille leur permet d'assumer certains risques, empruntent la voie de l'auto-assurance ou de contrats à prime minimale et confient à des assureurs la gestion des prestations.

Dans ce nouveau marché, où le critère du choix de l'assureur est la compétence et l'efficacité dans la gestion des prestations, bref la qualité du service, nous nous imposons parmi les meilleurs, nous qui avons toujours mis l'accent sur la qualité du service. Nous avons déjà conclu de telles ententes avec des groupes importants.

Cependant, cette tendance ne saurait s'étendre à des groupes moyens ou restreints, ou encore à des garanties à long terme, sans mettre en péril la sécurité des assurés, qui doit rester la préoccupation essentielle.

Dans le domaine des assurances individuelles, nous obtenons un grand succès avec notre police universelle Evolutive Desjardins, lancée à l'automne 1986. Comme nous l'escomptions, la très grande souplesse de cette forme de protection permet de répondre efficacement aux besoins de protection d'un large segment de la population et d'adapter cette protection à mesure que les besoins évoluent. Les souscriptions de cette police représentent déjà plus de 44 % de nos ventes.

Des ressources compétentes

Nous sommes fiers de la compétence de nos employés et des efforts qu'ils déploient pour fournir un service consciencieux et rapide à nos assurés.

Être au service d'autant d'assurés et d'autant de façons en leur fournissant avec constance un service de qualité est un défi que relève quotidiennement nos 711 employés et notre équipe d'assureurs-vie.

La priorité que nous attribuons à la formation est depuis longtemps une valeur partagée par notre personnel. À eux tous, ces employés ont suivi en 1987 un total de plus de 750 cours-personne, plus d'un par employé!

Un grand nombre de nos employés ont été associés directement — et presque tous les autres l'ont été aussi indirectement — aux travaux importants qu'ont constitué la conversion de notre système d'exploitation informatique ainsi que la réalisation de plusieurs systèmes majeurs. Les assurés qui ont à communiquer ou à faire affaires avec nous peuvent déjà bénéficier de notre efficacité accrue dans l'administration des contrats et des prestations.

Nous tenons à remercier tous nos employés pour leur travail efficace et soutenu, tout autant dans la réalisation des grands projets que dans les travaux courants.

Et maintenant...

Nous ne dérogerons pas, au cours des années qui viennent, aux objectifs majeurs énoncés au début du présent rapport.

Tout ce que nous faisons, tout ce que nous projetons doit s'inscrire dans la priorité que nous donnons à la satisfaction des besoins de nos assurés et à notre contribution à l'atteinte des objectifs du Mouvement Desjardins.

L'évolution des attentes des consommateurs nous commande de rester à la fine pointe des innovations dans le domaine des assurances de personnes.

Le décloisonnement qui se poursuit au sein du Mouvement Desjardins nous confirme dans notre volonté d'être, dans ce réseau qui veut offrir les meilleurs services, un assureur qui excelle en son domaine.

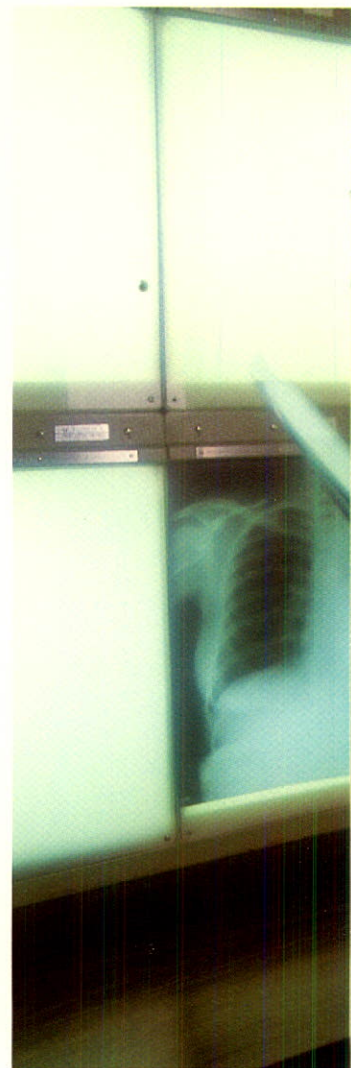
Le décloisonnement de la distribution qui s'amorce nous impose de continuer à offrir nos services en utilisant tous les modes de distribution qui conviennent à nos assurés.

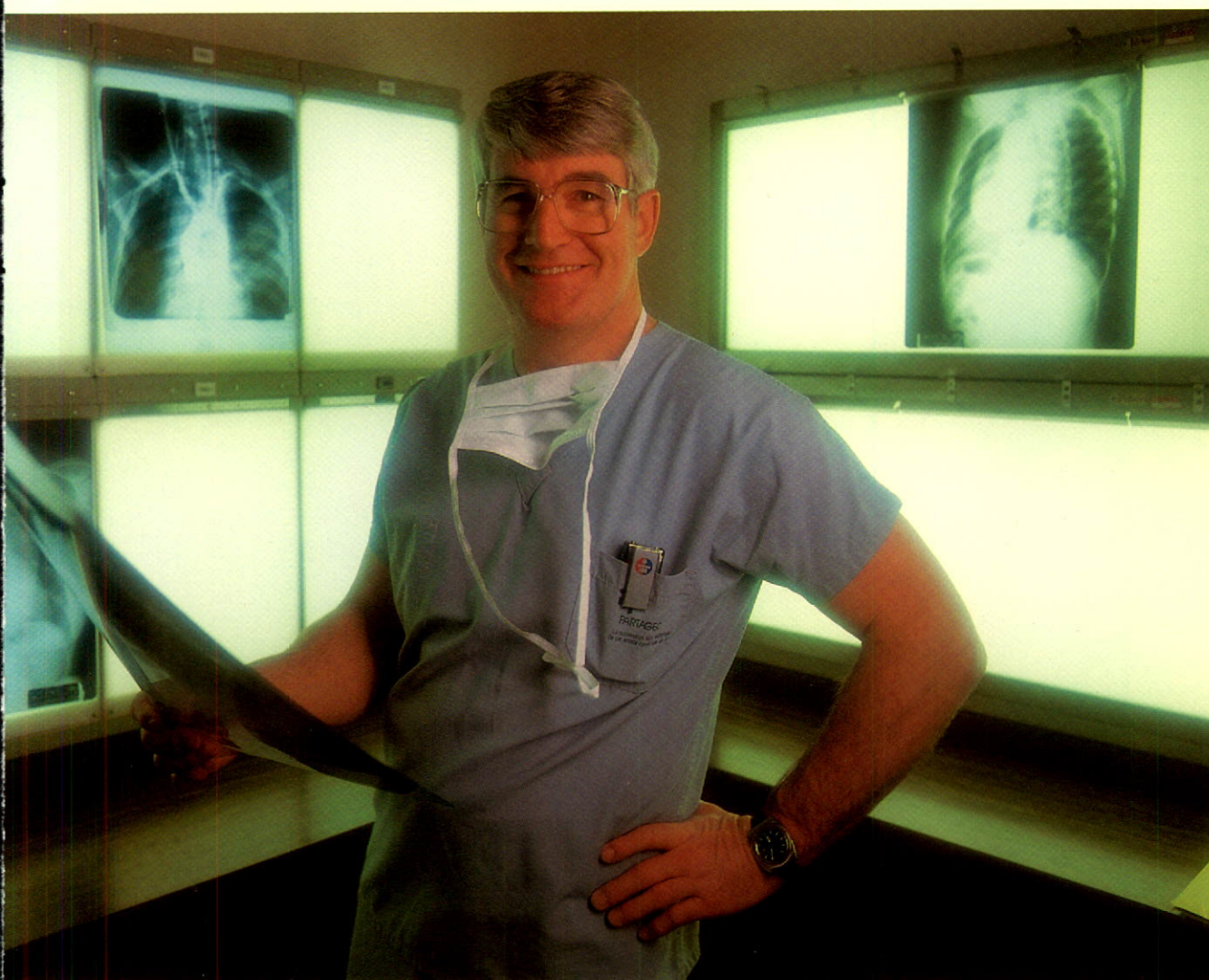
Le service que nous offrons, la sécurité financière des personnes, nous contraint à la rigueur dans la gestion.

Bref, tout nous incite à exceller!



**René Massicotte, f.s.a., f.i.c.a.,
premier vice-président
et directeur général**





Le docteur Jacques Métras, cardiologue à l'hôpital Laval de Sainte-Foy, a analysé son programme de sécurité financière avec un des assureurs-vie Desjardins. Avec leur micro-ordinateur qui les aide à faire analyses et projections, ils peuvent proposer des solutions bien adaptées à leurs clients. Les meilleurs de nos assureurs-vie font partie du Cercle Desjardins, présidé en 1987 par M. Louis-Marie Castonguay, de Québec. Les agences Montérégie, dirigée par M. Gilles Verreault, et Bas-Saint-Laurent-Gaspésie, dont le directeur est M. Sylvain Lévesque, ont mérité les trophées remis aux meilleures agences en 1987. L'agence Québec a depuis le début de 1988 un nouveau directeur, M. Raoul Garneau.



Des employés suivent un cours. La formation a une telle importance pour les employés et la compagnie qu'en 1987 le nombre de cours-personne a dépassé le nombre des employés. Cette année, Mad. Anne Chartier ainsi que MM. Marcel Pepin et Gabriel Roy ont obtenu une maîtrise en administration des affaires; MM. Jean-Luc Fontaine et Rémi Veilleux ont été reçus fellows du Life Management Institute; MM. Gilles Boudreau, Louis-Marie Castonguay, André Leme- lin et Rénaud Lemieux sont devenus assureurs-vie agréés.

ÉTATS FINANCIERS 1987

Points sillants

	1987 \$	Variation %
Actif	1 231 161 000	10
Avoir des membres	82 363 000	21
Revenus — fonds généraux	354 741 000	9
Prestations et rentes — fonds généraux	181 337 000	11
Participations et ristournes	33 524 000	150
Résultat net	12 056 000	10
Encours	24 308 061 000	9

Résultats

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE
(en milliers de dollars)

	1987	1986
REVENUS		
Fonds généraux		
Primes et cotisations (note 3)	265 089	243 702
Intérêts, dividendes, loyers et gains nets en capital après déduction des frais de placements (note 4)	80 666	73 743
Honoraires de gestion et autres	8 986	8 073
	<u>354 741</u>	<u>325 518</u>
Fonds distincts (note 2-A)		
Cotisations	22 852	23 616
Intérêts et dividendes (note 5)	30 701	28 263
Gains nets en capital réalisés et non réalisés	(20 540)	20 869
	<u>33 013</u>	<u>72 748</u>
	<u>387 754</u>	<u>398 266</u>
CHARGES		
Fonds généraux		
Prestations et rentes (note 6)	181 337	162 933
Augmentation de la provision mathématique	55 935	72 106
Intérêts sur dépôts des assurés	7 290	7 344
Taxes sur primes et taxes diverses	4 460	4 331
Commissions	5 953	5 488
Salaires et autres frais d'exploitation moins ceux relatifs aux placements	44 242	40 702
Honoraires de gestion	6 690	6 197
	<u>305 907</u>	<u>299 101</u>
Fonds distincts (note 2-A)		
Prestations et rentes	4 582	4 769
Honoraires de gestion	1 132	865
Augmentation des engagements	26 724	64 608
	<u>32 438</u>	<u>70 242</u>
	<u>338 345</u>	<u>369 343</u>
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		
	<u>49 409</u>	<u>28 923</u>
Participations et ristournes (note 7)	33 524	13 412
Intérêts attribués au Fonds de réserve	34	34
	<u>33 558</u>	<u>13 446</u>
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS SUR LE REVENU		
	<u>15 851</u>	<u>15 477</u>
Impôts sur le revenu (note 1-K)	3 795	4 486
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	<u>12 056</u>	<u>10 991</u>

Excédent non distribué

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE
(en milliers de dollars)

	EXCÉDENT AFFECTÉ	EXCÉDENT NON AFFECTÉ	TOTAL 1987	TOTAL 1986
SOLDE EN DÉBUT D'EXERCICE	12 614	55 062	67 676	56 152
Redressements des exercices antérieurs (note 1-L)	—	2 056	2 056	533
SOLDE REDRESSÉ	12 614	57 118	69 732	56 685
Résultat net de l'exercice	—	12 056	12 056	10 991
Augmentation de la réserve pour fluctuation de la valeur marchande des placements	1 293	(1 293)	—	—
Augmentation de la réserve pour fluctuation de la valeur d'autres éléments d'actif	70	(70)	—	—
Augmentation de la réserve complémentaire à la provision mathématique de certains contrats	18	(18)	—	—
SOLDE EN FIN D'EXERCICE	13 995	67 793	81 788	67 676

	1987	1986
L'EXCÉDENT AFFECTÉ SE RÉPARTIT COMME SUIT:		
Réserve pour fluctuation de la valeur marchande des placements (note 1-G)	8 666	7 373
Réserve pour fluctuation de la valeur d'autres éléments d'actif (note 1-J)	4 775	4 705
Réserve complémentaire à la provision mathématique de certains contrats (note 1-A)	554	536
EXCÉDENT AFFECTÉ	13 995	12 614

Bilan

LE 31 DÉCEMBRE
(en milliers de dollars)

	1987	1986
ACTIF		
Obligations et débetures (note 1-B)	320 887	292 091
Actions et parts sociales (note 1-C)	41 272	49 855
Placement dans une filiale (note 1-D)	3 570	—
Prêts hypothécaires (note 1-E)	358 740	282 846
Avances sur polices (note 1-F)	7 440	7 714
Immeubles (note 1-H)	9 289	10 744
Mobilier et équipement (notes 1-I et 1-J)	5 953	6 191
Encaisse et dépôts à terme	5 254	20 853
Primes et cotisations à recevoir	18 192	17 653
Revenus de placements à recevoir	11 850	10 966
Autres éléments à court terme (note 1-J)	11 977	12 518
	794 424	711 431
Fonds distincts (note 2-B)	436 737	404 661
	1 231 161	1 116 092

Approuvé par le Conseil d'administration
Yves Malo, président du Conseil
Oscar Mercure, c.m., c.a., président

Rapport des vérificateurs

Aux membres de l'Assurance-vie Desjardins

Nous avons vérifié le bilan de l'Assurance-vie Desjardins au 31 décembre 1987 ainsi que les états des résultats, de l'excédent non distribué et de l'évolution de la situation financière de l'exercice clos à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté, par conséquent, les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la compagnie au 31 décembre 1987 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice clos à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus dans l'industrie canadienne de l'assurance-vie, lesquels ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Mallette, Benoît, Boulanger, Rondeau & Associés
Comptables agréés

Québec, le 3 février 1988.

	1987	1986
PASSIF		
Provision mathématique (notes 1-A et 2-A)	564 851	512 316
Provision pour demandes de prestations en voie de règlement et pour celles non déclarées	28 339	26 777
Provision pour participations et ristournes	32 152	13 937
Dépôts des assurés	67 449	61 843
Commissions, salaires et autres frais à payer	2 859	3 987
Taxes et impôts à payer	556	4 189
Autres éléments à court terme	15 855	20 131
	712 061	643 180
Engagements des fonds distincts	436 737	404 661
	1 148 798	1 047 841
AVOIR DES MEMBRES		
Fonds de réserve (M.C.P.E.D.)	575	575
Excédent non distribué		
— affecté	13 995	12 614
— non affecté	67 793	55 062
	82 363	68 251
	1 231 161	1 116 092

J'ai fait l'évaluation du passif des polices de l'Assurance-vie Desjardins pour le bilan au 31 décembre 1987 et pour l'état des résultats de l'exercice clos à cette date.

Certificat de l'actuaire

À mon avis, l'évaluation est conforme aux recommandations de l'Institut canadien des actuaires sur la préparation des états financiers des compagnies d'assurance. La provision mathématique des polices constitue un montant approprié pour couvrir les paiements futurs aux termes des polices de la compagnie. Cette provision répond aux exigences de l'article 82 de la Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques. Une charge appropriée pour tenir compte de cet élément de passif a été portée à l'état des résultats. Le montant de l'affectation d'excédent, pour les polices dont la valeur de rachat est plus élevée que la provision mathématique, est approprié.

Marcel Pepin, f.s.a., f.i.c.a.

Lévis, le 3 février 1988.

Évolution de la situation financière des fonds généraux

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE
(en milliers de dollars)

	1987	1986
PROVENANCE DES FONDS		
Fonds provenant de l'exploitation		
Résultat net de l'exercice	12 056	10 991
Éléments n'impliquant aucun mouvement de fonds:		
— redressements des exercices antérieurs (note 1-L)	2 056	533
— amortissement de certains éléments d'actif	(5 908)	(5 776)
— augmentation des provisions au titre des prestations futures	72 312	43 540
— divers	(9 832)	(2 654)
Augmentation (diminution) des dépôts des assurés	5 606	45 007
	76 290	91 641
Fonds provenant des activités de placements		
Obligations et débetures	88 210	75 260
Actions et parts sociales	35 662	26 797
Prêts hypothécaires	33 681	22 905
Immeubles	4 850	8 969
	162 403	133 931
	238 693	225 572
AFFECTATION DES FONDS		
Fonds affectés à l'exploitation		
Acquisition de mobilier et d'équipement	1 254	2 921
Augmentation (diminution) des avances sur polices	(274)	(556)
	980	2 365
Fonds affectés aux activités de placements		
Obligations et débetures	113 354	52 445
Actions et parts sociales	28 050	34 303
Prêts hypothécaires	109 561	126 690
Immeubles	2 347	2 201
	253 312	215 639
	254 292	218 004
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE ET DES DÉPÔTS À TERME	(15 599)	7 568

Les états financiers figurant dans ce rapport répondent aux exigences du Bureau du surintendant des institutions financières, Canada. Certaines des plus importantes conventions comptables utilisées pour la préparation de ces états financiers sont décrites ci-dessous.

Notes complémentaires

1- Conventions comptables des fonds généraux

A) Provision mathématique

La provision mathématique des assurances individuelles est établie selon la méthode canadienne modifiée en 1978.

La provision mathématique de certains contrats étant négative ou inférieure à leur valeur de rachat, une réserve complémentaire de 554 000 \$ [536 000 \$ en 1986] a dû être constituée en conséquence.

À des fins d'impôts, la provision mathématique des assurances individuelles est calculée selon la méthode temporaire préliminaire.

B) Obligations et débetures

Les obligations et débetures sont présentées au coût amorti auquel on ajoute le solde non amorti des gains et pertes réalisés sur la vente de titres. Ces gains et pertes en capital sont amortis en ligne droite jusqu'à l'échéance du titre vendu sans toutefois dépasser 20 ans.

	(en milliers de dollars)	
	1987	1986
Coût amorti	317 113	290 728
Pertes non amorties	3 774	1 363
Valeur comptable	320 887	292 091
Valeur marchande	332 685	318 528

C) Actions et parts sociales

Les actions et parts sociales sont présentées au coût redressé. Le compte de redressement est constitué des gains nets réalisés et non encore portés aux résultats.

Une somme de 15 % des gains ou pertes nets réalisés et non réalisés de l'exercice ainsi que du compte de redressement est portée aux résultats.

	(en milliers de dollars)	
	1987	1986
Coût	46 446	54 428
Compte de redressement	(5 174)	(4 573)
Coût redressé	41 272	49 855
Valeur marchande	56 004	70 113

D) Placement dans une filiale

Au cours de l'exercice, la compagnie a créé une filiale en propriété exclusive, Société Immobilière AVD inc., dont le but principal est d'effectuer des placements en participation dans des immeubles. Ce placement est présenté à la valeur de consolidation.

E) Prêts hypothécaires

Les prêts hypothécaires sont comptabilisés à leur solde débiteur.

	(en milliers de dollars)	
	1987	1986
Solde débiteur	358 740	282 846
Valeur marchande	361 577	293 592

F) Avances sur polices

Les avances sur polices sont comptabilisées à leur solde débiteur et sont entièrement garanties par la valeur de rachat des polices.

G) Réserve pour fluctuation de la valeur marchande des placements

La Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques exige une réserve pour fluctuation de la valeur marchande des placements. La réserve minimale requise s'élève à 8 666 000 \$ au 31 décembre 1987 [7 373 000 \$ en 1986].

H) Immeubles

Au 31 décembre 1986, l'édifice du siège social était comptabilisé au coût moins l'amortissement accumulé tandis que les autres immeubles étaient présentés au coût moins une provision pour dépréciation. Au cours de l'exercice 1987, la compagnie a appliqué une directive du Bureau du surintendant des institutions financières, Canada selon laquelle les immeubles sont présentés à la valeur comptable redressée. Un compte de redressement est constitué des gains nets réalisés et non encore portés aux résultats. Une somme de 10 % des gains nets réalisés et non réalisés de l'exercice ainsi que du compte de redressement est portée aux résultats.

(en milliers de dollars)

	1987	1986
Édifice du siège social	7 327	7 995
Amortissement accumulé	—	(1 884)
Autres immeubles	3 664	4 633
	<u>10 991</u>	<u>10 744</u>
Compte de redressement	(1 702)	—
Coût redressé	<u>9 289</u>	<u>10 744</u>
Valeur constatée par expertise*	<u>18 994</u>	<u>—</u>

* La valeur constatée par expertise est déterminée par des évaluateurs externes. À compter de 1987, la compagnie a choisi de faire évaluer ses immeubles à tous les trois ans conformément aux directives du Bureau du surintendant des institutions financières, Canada.

I) Mobilier et équipement

Le mobilier et l'équipement sont comptabilisés au coût et sont amortis selon la méthode de la ligne droite sur leur durée de vie utile.

(en milliers de dollars)

	1987	1986
Mobilier et équipement	12 943	11 689
Amortissement accumulé	(6 990)	(5 498)
Valeur nette	<u>5 953</u>	<u>6 191</u>

J) Autres éléments d'actif à court terme et mobilier et équipement

Les frais payés d'avance, les soldes débiteurs des assureurs-vie, le mobilier et l'équipement sont comptabilisés comme des éléments d'actif. Cependant, le Bureau du surintendant des institutions financières, Canada exige qu'un montant égal à la valeur nette de ces éléments [sauf l'équipement informatique] soit viré à l'excédent non distribué affecté.

K) Impôts sur le revenu

Les impôts sur le revenu sont établis selon la méthode de l'impôt exigible. D'après cette méthode, la provision pour impôts sur le revenu est fondée sur le revenu imposable plutôt que sur le revenu comptable.

L) Redressements des exercices antérieurs

Pour l'exercice 1987:

Le solde de l'excédent non distribué au 1^{er} janvier 1987 a été modifié pour tenir compte d'un changement dans les hypothèses de calcul de la provision pour prestations encourues mais non rapportées et de la provision mathématique ainsi que de cotisations additionnelles d'impôts. L'augmentation nette est de 2 056 000 \$ et se détaille comme suit:

(en milliers de dollars)

	Montant brut	Impôts sur le revenu	Montant net
Changement d'hypothèses de calcul	4 571	1 958	2 613
Cotisations additionnelles d'impôts	—	557	(557)
	<u>4 571</u>	<u>2 515</u>	<u>2 056</u>

Pour l'exercice 1986:

Le solde de l'excédent non distribué au 1^{er} janvier 1986 a été augmenté pour tenir compte d'un remboursement à recevoir du ministère du Revenu du Québec, pour des cotisations versées en trop pour les années 1983 à 1985 inclusivement. Le remboursement est de 834 000 \$ et les impôts à payer s'élevaient à 301 000 \$, laissant une augmentation nette de 533 000 \$.

M) Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 1986 ont été reclassés pour rendre leur présentation comparable à celle adoptée en 1987.

2- Conventions comptables des fonds distincts

A) Écart entre les revenus et les charges

L'écart entre les revenus et les charges des fonds distincts, qui s'élève à 575 000 \$ en 1987, n'affecte pas le résultat net de l'exercice puisque la provision mathématique des fonds généraux augmente d'une somme correspondant à cet écart. En 1986, elle augmentait de 2 506 000 \$.

B) Placements

Les placements des fonds distincts sont comptabilisés à leur valeur marchande. Les gains ou pertes nets en capital réalisés et non réalisés sont imputés entièrement à l'exercice.

	(en milliers de dollars)	
	1987	1986
Obligations	166 517	159 244
Actions	152 033	148 868
Prêts hypothécaires	62 753	57 514
Autres éléments d'actif	55 434	39 035
	436 737	404 661

3- Primes et cotisations (fonds généraux)

	(en milliers de dollars)	
	1987	1986
Assurance-vie individuelle	19 007	17 940
Rentes individuelles	32 435	37 274
Assurance-vie collective	17 978	16 962
Rentes collectives	21 120	20 642
Assurance-prêt (vie et invalidité)	113 660	95 421
Assurance-vie épargne et capital social	9 756	8 840
Assurance accident-maladie et invalidité	51 133	46 623
	265 089	243 702

Ces montants ne comprennent pas les entrées de fonds générées par les groupes à qui nous ne fournissons que des services administratifs et qui s'élèvent à 59 306 000 \$ [55 377 000 \$ en 1986].

4- Intérêts, dividendes, loyers et gains nets en capital après déduction des frais de placements (fonds généraux)

	(en milliers de dollars)	
	1987	1986
Intérêts		
Obligations	35 804	36 829
Prêts hypothécaires	37 494	27 895
Avances sur polices	499	527
Dépôts à terme	1 149	791
Autres	13	(27)
	74 959	66 015
Dividendes	3 187	3 083
Loyer du siège social	2 141	1 990
Gains nets en capital portés aux résultats	3 977	6 558
Autres revenus de placements	598	910
	84 862	78 556
Frais relatifs aux placements	4 196	4 813
	80 666	73 743

5- Intérêts et dividendes (fonds distincts)

	(en milliers de dollars)	
	1987	1986
Intérêts		
Obligations	16 691	15 689
Prêts hypothécaires	6 802	6 764
Dépôts à terme	1 589	1 026
Dividendes	5 533	4 738
Autres	86	46
	30 701	28 263

6- Prestations et rentes (fonds généraux)

	(en milliers de dollars)	
	1987	1986
Assurance-vie individuelle	10 490	9 405
Rentes individuelles	28 224	21 364
Assurance-vie collective	10 429	14 210
Rentes collectives	19 034	16 505
Assurance-prêt (vie et invalidité)	60 503	56 492
Assurance-vie épargne et capital social	8 901	7 645
Assurance accident-maladie et invalidité	43 756	37 312
	181 337	162 933

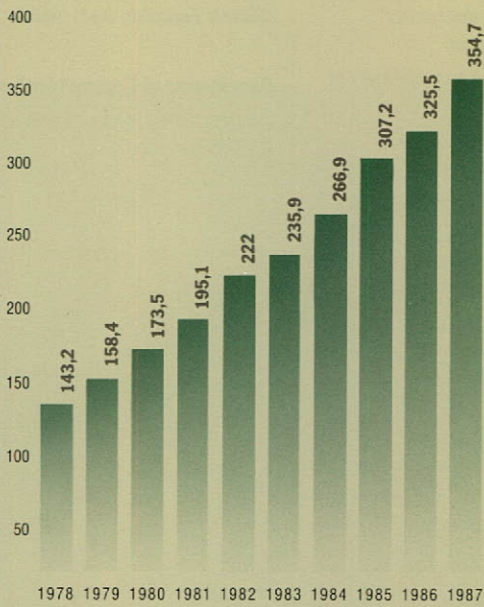
7- Participations et ristournes (fonds généraux)

	(en milliers de dollars)	
	1987	1986
Assurance-vie individuelle	1 181	1 161
Rentes individuelles	(22)	48
Assurance-vie collective	4 492	(244)
Rentes collectives	245	379
Assurance-prêt (vie et invalidité)*	26 255	12 700
Assurance-vie épargne et capital social	545	—
Assurance accident-maladie et invalidité	828	(632)
	33 524	13 412

* Cette somme comprend, en 1987, une provision de 12 048 000 \$ pour payer la taxe de vente du Québec de 9 % sur les primes d'assurances [10 300 000 \$ en 1986].

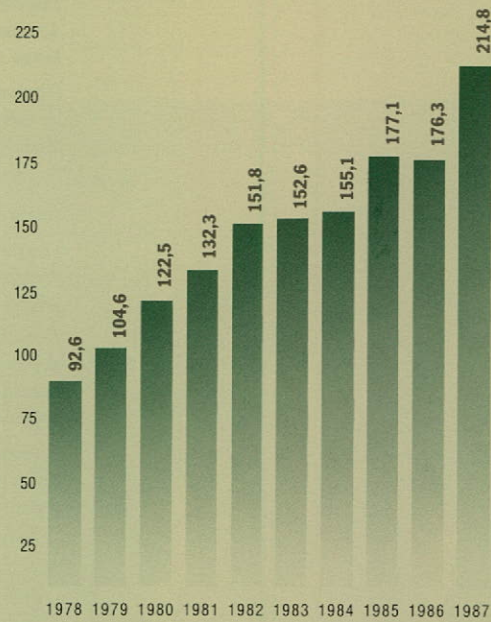
REVENUS FONDS GÉNÉRAUX

en millions de dollars



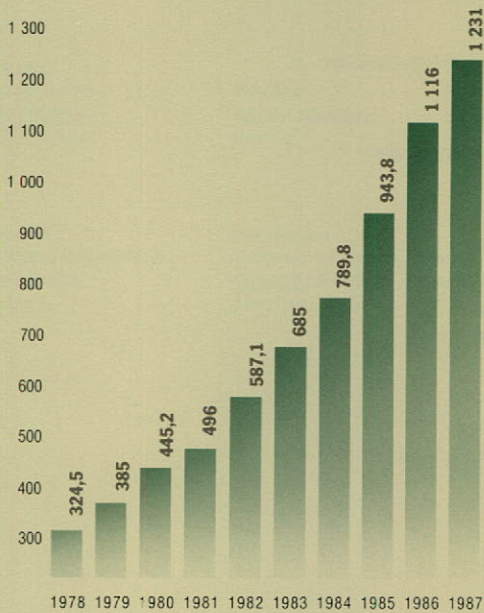
PRESTATIONS ET RISTOURNES FONDS GÉNÉRAUX

en millions de dollars



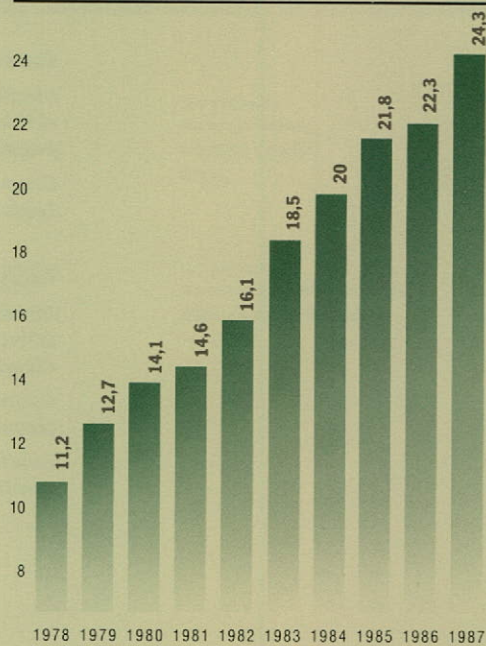
ACTIF

en millions de dollars



ENCOURS

en milliards de dollars



Conseil d'administration



Yves Malo
Montréal (Québec)
président du Conseil
membre du Comité exécutif
membre du Comité des placements

Ernest Dauphinais, ing.
Falardeau (Québec)
1^{er} vice-président
membre du Comité exécutif
membre du Comité des placements

Oscar Mercure, c.m., c.a.
Lévis (Québec)
président du Comité exécutif
président du Comité des placements
membre du Comité des ressources humaines

Maurice Lavallée
Pierreville (Québec)
2^e vice-président
membre du Comité exécutif

Jean-Louis Cournoyer
Saint-Hyacinthe (Québec)
membre du Comité
des ressources humaines

Jacques Bertrand, c.a.
Sainte-Foy (Québec)
membre du Comité exécutif

Simon Caron
Saint-Louis du Ha' Ha' (Québec)
membre du Comité de vérification



Ghislain Arsenault

Bonaventure (Québec)

membre du Comité de vérification

Albert Scallion

Sherbrooke (Québec)

membre du Comité de vérification

Gilles Clément

Valleyfield (Québec)

membre du Comité de vérification

Gérard Chabot

Montréal (Québec)

*président du Comité
des ressources humaines*

François Brien, b.a., d.d.s.

Amos (Québec)

Jean Cloutier

Laval-des-Rapides (Québec)

membre du Comité des placements

Raymond-Joseph Marcotte

Régina (Saskatchewan)

Pierre Blain, b.comm., c.i.a.

Laval (Québec)

membre du Comité des placements

Lise Julien

Sillery (Québec)

*membre du Comité
des ressources humaines*

Marcel Couture, c.a.

Hull (Québec)

*président du Comité de vérification
membre du Comité des placements*

N'apparaît pas sur la photo:

Fernand Houle, m.v.

Saint-Félix-de-Valois (Québec)

Bureaux et agences

Siège social

200, avenue des Commandeurs
Lévis (Québec) Canada G6V 6R2
Tél.: (418) 835-2534*

Bureau à Montréal

2, Complexe Desjardins, bureau 2222
Montréal (Québec) Canada H5B 1B3

Communications

Tél.: (418) 835-2200*

Assurances et Rentes collectives

Lévis

Tél.: (418) 835-2355*

Montréal

Tél.: (514) 281-7110

Assurances et Rentes des caisses

Représentation

Lévis

Tél.: (418) 835-2118*

Montréal

Tél.: (514) 281-7122

Prêts hypothécaires

Lévis

Tél.: (418) 835-2716*
835-4480*

Montréal

Tél.: (514) 281-7120

* On peut téléphoner sans frais à ce numéro de tout endroit au Québec en composant 1-800-463-4810 et en demandant le poste identifié par les 4 derniers chiffres du numéro.

Assurances et Rentes individuelles

Bas-Saint-Laurent – Gaspésie

Sylvain Lévesque, directeur
320, rue Saint-Germain est, bureau 301
Rimouski G5L 1C2
Tél.: (418) 723-9291

Desjardins

Germain Simoneau, a.-v.a., directeur
645, route Trans-Canada est
bureau 202
Lauzon G6V 6Z1
Tél.: (418) 837-2421

Estrie

Yves Beaulieu, a.-v.a., directeur
3395, rue King ouest, bureau 100
Sherbrooke J1L 1P8
Tél.: (819) 821-2131

Laval – Laurentides

2, Place Laval, bureau 475
Laval H7N 5N6
Tél.: (514) 668-5110

Mauricie

Michel Brouillette, directeur
1350, rue Royale, bureau 775
Trois-Rivières G9A 4J4
Tél.: (819) 374-6256

Montérégie

Gilles Verreault, directeur
1590, boul. Provencher, bureau 100
Brossard J4W 3J9
Tél.: (514) 672-1758

Montréal-Laurier

Raymond Robillard, a.-v.a., directeur
211, rue Jarry est
Montréal H2P 1T6
Tél.: (514) 387-7313

Montréal-Ouest

André Carrier, r.i.a., directeur
5252, de Maisonneuve ouest
bureau 410
Montréal H4A 3S5
Tél.: (514) 485-2424

Outaouais

Jean-Paul Descoeurs, directeur
405, boul. Maloney est, bureau 205
Gatineau J8P 6Z8
Tél.: (819) 643-1743

Québec

Raoul Garneau, directeur
1175, avenue Lavigerie, bureau 420
Sainte-Foy G1V 4P1
Tél.: (418) 659-3460

Saguenay – Lac-Saint-Jean

Pierre A. Simard, directeur
345, rue des Saguenéens, bureau 205
Chicoutimi G7H 6K9
Tél.: (418) 549-1208



